



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



IFSI Valentine Labbé
LA MADELEINE



AUX ÉTUDIANTS INFIRMIERS DES PROMOTIONS 2020 - 2021

NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'INDEMNISATION DES FRAIS DE STAGES ET DE DÉPLACEMENTS



IMPORTANT

VIREMENT COLLECTIF : Les indemnités sont payées uniquement si tous les étudiants d'une même promotion ont remis les documents demandés à l'inscription et après chaque période de stage

DOCUMENTS À RENDRE APRÈS CHAQUE STAGE

POUR TOUS LES ÉTUDIANTS

- **La feuille de contrôle des heures effectuées en stage**
Elle vous sera remise avant chaque période par Madame MATHIEU, Responsable des stages
- **La demande d'indemnisation**
Elle vous sera transmise sur votre messagerie étudiante et remise en main propre avant chaque stage. Elle devra être complétée, datée et signée (toutes les colonnes devront être correctement renseignées).

POUR LES ÉTUDIANTS UTILISANT LES TRANSPORTS EN COMMUN

- Les factures d'achats des titres de transports hebdomadaires/mensuels sur lesquels doivent figurer le n° de la carte d'abonnement et le montant

POUR LES ÉTUDIANTS UTILISANT UN VÉHICULE ET DEMANDANT DES INDEMNITÉS DE FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Il vous appartient de vérifier les dates de validité de l'assurance et de fournir la nouvelle attestation dès réception.

Il vous appartient, en cas de changement de véhicule en cours d'année scolaire, de fournir les documents relatifs au nouveau véhicule :

- Carte grise
- Assurance
- Nouvelle demande d'autorisation d'utilisation du véhicule

VOUS POURREZ RETROUVER LES IMPRIMÉS EN LIGNE SUR LE SITE « IFSI-IFAS-VALENTINE-LABBE.FR »

- Règlement sur les indemnités
- Demande d'autorisation d'utilisation du véhicule
- Demande d'indemnisation
- Fiche RIB